HONORAIRES SUR TRANSACTIONS ET LOCATIONS IMMOBILIERES

TVA comprise au taux de 20 %

TRANSACTIONS

à la charge du vendeur

HABITATIONS ET TERRAINS

Jusqu'à 10 000 €	1.000 €
Entre 10 001 € et 45 000 €	10 %
Entre 45 001 € et 76 000 €	9 %
Entre 76 001 € et 152 000 €	8 %
Entre 152 001€ et 300 000€	7 %
Entre 300 001 € et 1 000 000 €	6 %
Au-dessus de 1 000 001 €	5 %

FONDS DE COMMERCE

Jusqu'à 76 000 €	12 %
Entre 76 0001 € et 152 000 €	11 %
Au-dessus de 152 001 €	10 %

REDACTION D'ACTE

Sous-seing privé ou promesse de vente	450 €

AVIS DE VALEUR 180 €

LOCATIONS DE VACANCES

Honoraires de transaction	17.80% à la charge du locataire
Honoraires d'administration de biens	12.20% à la charge du propriétaire
Frais de dossier	49 €
Mission complémentaire Vacation	84€ / heure
Honoraires d'assistance au classement ou au renouvellement du classement	120 €

LOCATION A L'ANNEE

Honoraires d'entremise et de négociation : à la charge exclusive du bailleur : 2% du loyer annuel

Honoraires afférents aux visites, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail à la charge du locataire :

Appartement		Villa	
Jusqu'à 45m²	8€/m²	jusqu'à 65m²	8€/m²
De 45 à 65m²	7€/m²	de 65 à 85m²	7€/m²
De 65 à 85m²	6€/m²	de 85 à 100m²	6€/m²
Au-delà de 85m²	5€/m²	au-delà de 100m²	5€/m²

Honoraires afférents aux visites, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail à la charge du propriétaire bailleur :

Appartement		Villa	
Jusqu'à 45m²	8€/m²	jusqu'à 65m²	8€/m²
De 45 à 65m²	7€/m²	de 65 à 85m²	7€/m²
De 65 à 85m²	6€/m²	de 85 à 100m²	6€/m²
Au-delà de 85m²	5€/m²	au-delà de 100m²	5€/m²

Prestation de réalisation de l'état des lieux :	Locataire : 3€ du m²
Propriétaire : 3€ TTC par m²	Propriétaire : 3€ du m²

Honoraires de gestion	7 % sur le quittancement
Honoraires complémentaires (Garantie des loyers)	2,20 % du loyer mensuel quittancé
Frais administratifs	2.90 € mensuels
Espace extranet propriétaire	1€ mensuel
Aide à la déclaration fiscale	3.80€ mensuels
REDACTION DE BAIL COMMERCIAL	1920 €

Pour les autres cas exceptionnels et imprévisibles,
un devis sera établi selon les caractéristiques de la mission
Tarifs applicables au 1er janvier 2023